



LA GAZETTE DE L'AFEM

Juillet-Août 2005

Numéro 35

Association des Femmes de l'Europe Méridionale

6 rue du Marché Popincourt - 75011 Paris - Tél : 33 (0)1 43 25 54 98 - Fax : 33 (0)1 43 25 93 87 - contact@afem-europa.org

La période estivale est traditionnellement consacrée au repos et à la détente. La vie économique, politique, associative se met en sommeil. La presse qui habituellement tourne elle aussi au ralenti, a rendu compte avec inquiétude et angoisse des terribles incendies qui ont ravagé le Portugal notamment, et nous a fait partager le drame de la sécheresse dans les pays du Sud et plus particulièrement en Espagne. La solidarité européenne n'a pas manqué de se manifester, et nous tenons également apporter ici à nos amies qui ont pu être directement touchées un message de réconfort et d'amitié.

Déjà il faut tourner la page des vacances et les premiers jours de septembre annoncent la rentrée scolaire, politique, associative.

Le débat sur l'avenir de l'Europe et sur ses relations avec le reste du monde continue, après le choc provoqué par le « Non » aux référenda français et néerlandais. Cependant, en France, où la rentrée politique se prépare avec les universités d'été des partis, on peut s'étonner de l'absence quasi-totale de référence à la poursuite du processus de ratification de la Constitution européenne.

Du point de vue des organisations européennes de la société civile, il est plus indispensable et urgent que jamais d'intensifier et d'approfondir, dans tous les pays de l'UE, le travail d'information sur les enjeux liés à la construction d'une Europe démocratique et sociale, fondée sur le respect des droits fondamentaux des femmes et des hommes.

C'est la tâche première que l'AFEM s'est assignée pour les mois à venir, en poursuivant sa campagne transnationale d'information sur l'acquis européen en matière de droits fondamentaux – y compris l'égalité entre femmes et hommes – qui concerne en priorité les citoyennes.

En effet les femmes ont toujours douté et ont une méfiance tenace envers l'Europe. En 1994, déjà l'eurobaromètre de la Commission révélait que plus de la moitié estimait que les femmes ne tiraient aucun avantage de l'Union européenne. En dix ans, malgré les énormes progrès enregistrés dans les législations nationales grâce à l'Europe, les femmes n'en sont pas informées et sont encore aussi pessimistes et méfiantes à son égard.

Néanmoins deux sondages très instructifs réalisés en France nous amènent à penser que le travail d'argumentation et les efforts effectués pour expliquer et expliciter l'apport de l'Union européenne et le contenu du Traité constitutionnel durant la campagne, ont porté leurs fruits. Lors du sondage CSA effectué le 15 avril, 58% des femmes penchaient pour le « Non », alors qu'à l'issue du référendum du 29 mai, 53% d'entre elles – « seulement » - ont déclaré avoir voté « Non » (*réponses des hommes : 15 avril : 54% penchaient pour le « Non » et le 29 mai, 57% ont déclaré avoir voté « Non »*).

Contribuer au débat sur l'avenir de l'Europe et développer notre action de communication et d'information auprès des citoyen-ne-s sur leurs droits, sera donc l'effort constant de notre fédération dans les pays où elle est implantée, et ce jusqu'à la fin du processus de ratification du Traité constitutionnel prévu en 2007. C'est cet objectif qui sous-tend aussi la production éditoriale et scientifique de l'AFEM, enrichie d'ores et déjà de deux nouveaux ouvrages dont nous avons le plaisir d'annoncer la parution :

- *La contribution du mouvement des femmes à l'élaboration du Traité constitutionnel européen. Vers une Constitution européenne pour les citoyen-ne-s*, ouvrage réalisé avec le soutien du Gouvernement français – Ministère Délégué aux Affaires Européennes, Paris, Editions de l'AFEM, 2005

- *Concilier famille et travail pour les hommes et les femmes: du droit à la pratique*, ouvrage réalisé avec le soutien de la Commission européenne, Paris, Editions de l'AFEM, 2005

Sylvie Ulrich, Présidente de l'AFEM

1er septembre 2005

L'UNION EUROPEENNE A 25

SPECIAL EUROMED

BARCELONE +10 : LA CONTRIBUTION DU MOUVEMENT DES FEMMES

Par Sophie Dimitroulias

A l'occasion de la **célébration du dixième anniversaire de la déclaration de Barcelone (novembre 1995)**, la présidence britannique de l'UE et le gouvernement espagnol ont convenu de tenir un **sommet Euro-méditerranéen à Barcelone, les 27-28 novembre 2005** ; et ce dans le but de dresser un bilan de dix ans de mise en œuvre du partenariat entre l'Union européenne et les ppays de la Méditerranée (réunissant 35 Etats partenaires) et de définir les moyens de sa relance à l'avenir. Prenant appui sur les dernières avancées réalisées

notamment sous Présidence luxembourgeoise en matière de prise en compte de la participation de la société civile, que nous avons relatées dans la Gazette n° 32 (constitution de la plate-forme non gouvernementale EUROMED, reconnaissance officielle et lancement d'un processus de concertation permanente), ce sommet devra confirmer la présence de la société civile dans les débats et réflexions.

En ce qui concerne plus particulièrement la participation et la contribution du mouvement des femmes, dans le cadre du processus de consultation de la société civile par les instances politiques du partenariat euro-méditerranéen, nous notons avec grande satisfaction que la mobilisation en faveur de la restauration de l'égalité entre femmes et hommes a été couronnée de succès. Il s'agissait de l'objectif prioritaire de démocratisation du processus de Barcelone, qui avait été lancé en avril dernier par l'AFEM. L'AFEM, en sa qualité de fédération européenne d'associations féminines et féministes, et de membre fondateur de la plate-forme non gouvernementale EUROMED, a ainsi coopéré avec les organisations régionales de femmes de l'autre rive de la Méditerranée membres de la plate-forme.

En effet, la 7^{ème} Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue au Luxembourg, les 30 et 31 mai 2005, et qui revêt une importance majeure pour l'évaluation et l'avenir du processus de Barcelone en tant que dernière étape avant le sommet extraordinaire de Novembre prochain, a tenu compte de cette recommandation centrale qui lui a été adressée par le mouvement des femmes.

Cette recommandation était formulée dans la « Résolution du Forum Civil Euromed au Luxembourg concernant la situation des femmes dans le Partenariat Euro-Méditerranéen » adoptée le 2 avril 2005 sur initiative de l'AFEM par l'atelier « Femmes vers l'Inégalité » et incluse dans la « Déclaration finale et Résolution du Forum civil EUROMED en date du 3 avril 2005 ». Par ce document nous déplorions notamment « le fait que les Conclusions de la Présidence à l'issue de la Réunion Euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères des 29-30 novembre 2004, aient éliminé des priorités de l'agenda à venir du Partenariat l'objectif de « promotion de l'égalité entre les sexes et du rôle des femmes dans la société » » (Cf. Gazette 32).

Remédiant à cette erreur politique et juridique majeure, les Conclusions de la 7^{ème} conférence euro-méditerranéenne, réitèrent l'engagement « oublié » du Conseil en date des 5 et 6 mai 2004 « de promouvoir activement le rôle de la femme dans la société au Nord comme au Sud de la société ». Plus encore elles placent « le développement des politiques de promotion de l'égalité de genre » au tout premier rang des objectifs visant à « l'établissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région qui doit être sous-tendu par le développement durable, l'état de droit, la démocratie et les droits humains » (V. texte complet : http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/conf/lux/euromed.pdf)

L'importante avancée que constitue la reconnaissance officielle par les Ministres, de la société civile et la prise en compte prise de ses exigences en matière de démocratie et de droits fondamentaux, y compris de l'égalité entre femmes et hommes, a par ailleurs été saluée par l'ensemble des organisations membres de la plate-forme non gouvernementale EUROMED dans sa Déclaration en

date du 1^{er} juillet 2005 (V. Déclaration de la Plateforme non-gouvernementale Euromed, Paris, 1^{er} juillet 2005) dans les termes suivants :

« 9- L'importance donnée par les Ministres à l'Etat de droit, à la démocratie et aux droits de l'homme est en ce sens grandement appréciée. Nous nous réjouissons que les Partenaires soient invités par les Ministres à réfléchir aux meilleurs moyens de progresser dans cette voie, grâce à des politiques développant l'égalité femmes-hommes, le pluralisme, la mise en place d'institutions ad hoc, et aux meilleures manières d'y associer les partenaires sociaux et la société civile. » (1).

Néanmoins force est de constater que la valeur déclaratoire des Conclusions ministérielles en la matière, est amoindrie par les principes nouvellement apparus de « non intervention dans les affaires internes d'un Etat partenaire » et de « reconnaissance de la spécificité de chaque société ». Le caractère ambigu voire contradictoire des Conclusions en ce qui concerne les obligations des Etats partenaires de garantir l'universalité des droits de la personne, conformément aux instruments du droit communautaire et international auxquels ils ont souscrit, y compris de la Déclaration de Barcelone, ainsi que l'absence de mesures concrètes en ce sens, loin de passer inaperçus, soulèvent de très vives préoccupations au sein de nos organisations de femmes qui étaient les premières à exprimer cette exigence prioritaire, indissociable de celle de sécularisation du droit.

Ces ambiguïtés sont déplorées également par l'ensemble des organisations membres de la plate-forme dans la Déclaration de cette dernière :

« 10. Cependant, nous sommes grandement préoccupés par le caractère assez vague et large que la Déclaration revêt lorsqu'elle fait notamment allusion au principe de non-intervention, directe ou indirecte, dans les affaires d'un autre partenaire, et lorsqu'elle fait référence à la spécificité de chaque société, lorsqu'il s'agit de la relation aux droits de l'homme. »

Cette position vague conduit en fait à une interprétation restrictive des relations entre les sociétés, en contradiction avec l'esprit de coopération et de dialogue du Processus de Barcelone, restrictive aussi quant aux engagements des partenaires en matière d'universalité des droits de l'homme tels que stipulés dans le Processus de Barcelone, restrictives enfin quant aux éléments-clés du droit international auxquels les partenaires ont néanmoins souscrit. » (1)

- (1) Contact : c/o Maison de l'Europe de Paris, 35-37, rue Francs Bourgeois, F - 75004 Paris, www.euromedforum.org, Mourad Allal, Coordinateur, Email: allalmourad@aol.com, Tel: +33 6 85 52 22 72 - Fax: +33 1 69 88 99 26 (5) contacter la Plate-forme espagnol: e-mail: educacion2@acsur.org or mediterranea@acsur.org, Fax: +34 91 429 15 93.

(2)

PROCHAINES ECHEANCES D'INITIATIVES CIVILES

Actuellement, en vue du sommet extraordinaire Barcelone +10 de Novembre prochain, la plate-forme non gouvernementale Euromed, conformément à son plan d'action (adopté par son assemblée générale) et sur proposition de la plate-forme espagnole (Encuentro Civil Euromediterráneo), organise une rencontre de débats et réflexions du 30 septembre au 2 octobre 2005 à Malaga (Espagne).

L'objectif de cette initiative civile est « de faire un bilan de la (non) dimension civile de 10 ans d'association Euromed, et de la (non) participation de la société civile dans le

processus de Barcelone. Encourager un débat sur la dimension sociale et le rôle de la société civile dans la nouvelle Politique de Voisinage. Affiner les propositions adoptées par le forum civil 2005 en matière de mécanismes de concertation entre la société civile et les institutions du processus de Barcelone. Elaborer une déclaration de synthèse qui sera envoyée puis présentée au comité d'organisation du sommet Euromed de novembre ».

Cette rencontre est précédée par l'élaboration de **12 études thématiques** (y compris une sur l'**Egalité entre les sexes**) confiées à des spécialistes parmi lesquels l'AFEM et destinées à servir de base à la réflexion et à l'élaboration du bilan d'ensemble. Ces études thématiques (5 pages) seront discutées par les plates-formes nationales et les réseaux thématiques avant la rencontre Barcelone +10.

L'AFEM a participé au processus de constitution du Réseau Euromed France (REF) lancé au cours des derniers mois, à la suite de l'adoption d'une nouvelle règle de la Plateforme qui autorise la constitution de plusieurs réseaux locaux. Parmi les objectifs du REF tels que défini lors de la réunion constitutive du 5 juin dernier nous relèverons la volonté de : *«mettre la Méditerranée au cœur du débat public en France ; être un lieu de réflexion et de débat sur les problématiques et enjeux Euromed ; apporter un soutien à des associations membres, notamment en province»*. La nécessité de réaliser un inventaire des compétences des acteurs français a été soulignée. **La prochaine réunion du REF se tiendra le lundi 12 septembre** à partir de 17h, au siège de la Ligue de l'enseignement, salle 10, 7 rue Récamier 75007 Paris (1).

Enfin, le Mouvement Européen International MEI prépare un congrès sur le **« Dialogue Nord-Sud sur la Méditerranée »**, qui sera organisé en partenariat avec la **Bibliothèque d'Alexandrie et le Forum on Arab reform**. Le MEI sur décision de son **Conseil fédéral (41 sections nationales) qui s'est réuni le 10 juin 2005 au Luxembourg**, a décidé de tenir ce colloque à **Alger à la fin 2005** (2).

L'évaluation du processus Euromed du point de vue de l'égalité entre femmes et hommes dans le cadre de l'actualité européenne et la contribution de la **Commission Femmes du MEI** à la préparation du Congrès, ont fait l'objet de discussion lors de **la réunion de cette dernière, qui a eu lieu le 9 juin 2005 ainsi que lors de la réunion spéciale des femmes du MEI qui a eu lieu le 10 juin, sous la présidence de Jacqueline De Groote**. L'AFEM, en tant que membre de la Commission Femmes du MEI, se félicite tout particulièrement de l'initiative du MEI de confier la **coordination du Congrès à l'Association Algérienne des Femmes Chefs d'Entreprises**.

A signaler également la parution du **« Rapport intermédiaire Dialogue Nord Sud sur la Méditerranée » du MEI** qui a été conçu conformément à la méthodologie établie suite à sa Conférence Préparatoire de Malte des 27 et 28 novembre 2004 (synthèse de l'ensemble des informations, contributions et propositions) (3) et présenté aux institutions du partenariat euroméditerranéen durant la présidence luxembourgeoise. **Il convient de noter la grande importance accordée à l'emploi des femmes dans la deuxième partie du rapport et ses recommandations**. La prochaine échéance sera celle du Rapport Final qui servira de matrice au Congrès du MEI. En outre **trois rencontres du MEI avec des représentants de la société civile du Sud** de la Méditerranée et des représentants de

leur gouvernement ont également eu lieu en **Egypte** (14-18 janvier 2005), au **Maroc** (28-31 mars 2005) et en **Algérie** (9-12 avril 2005).

L'AFEM est représentée aux initiatives civiles Euromed par Sophie Dimitroulias, en sa qualité de membre du Bureau (Déléguée auprès de la société civile et du processus de coopération EU/Euromed) et Responsable de la Coordination de l'AFEM pour la France (contact : sophie.dimitroulias@afem-europa.org).

(1) contacter le Secrétariat du REF : Philippe Jahshan, Chargé de mission géographique, Bassin méditerranéen, Solidarité Laïque, 22 Rue Corvisart 75013 Paris, Tel 01 45 35 13 13/Fax 01 45 35 47 47, <http://www.solidarite-laique.asso.fr>

(2) contacter le Secrétariat du MEI : Square de Meeüs 25, 1000 Bruxelles, Belgique, Tel : 0032 2 508 30 87, Fax : 0032 58 30 89 E-mail : mediterranean-conference@europeanmovement.org

(3) V. notamment les documents officiels suivants : — La Communication de la Commission sur le « Dixième anniversaire du Partenariat euro-méditerranéen - un programme de travail pour relever les défis des cinq prochaines années » d'avril 2005; — Les documents de la Politique européenne de voisinage (Communications, Rapports-pays, Plans d'action et Instrument européen de partenariat et de voisinage; — Le Rapport final sur le « Partenariat Stratégique entre l'Union européenne et la région méditerranéenne ainsi que le Moyen Orient » de juin 2004; — La résolution du PE sur « le partenariat euro-méditerranéen » du 23 février 2005; — Les rapports de la Banque européenne d'investissement; — La Déclaration finale du Forum civil de Luxembourg « Pour une véritable implication de la société civile » du 3 avril 2005; — Le Rapport du FEMISE « Le Partenariat Euro-méditerranéen, 10 ans après Barcelone : acquis et perspectives » de février 2005; — Le Rapport d'EUROMESCO « Barcelona Plus - Vers une communauté euro-méditerranéenne d'États démocratiques » d'avril 2005; — Les différents rapports PNUD sur le développement humain dans le monde arabe; — Les rapports de la Banque Mondiale; — La Déclaration de Sanaa de janvier 2004; — La Déclaration d'Alexandrie du 14 mars 2004; — La Déclaration de Tunis issue du Sommet de la Ligue arabe des 22 et 23 mai 2004)

CAMPAGNE D'INFORMATION DE L'AFEM SUR « L'ACQUIS EUROPEEN EN MATIERE DE DROIT FONDAMENTAUX »

Par Sophie Dimitroulias

Dans le cadre de la campagne transnationale d'information de notre fédération sur l'acquis européen en matière de droits fondamentaux, y compris de l'égalité entre femmes et hommes, qui se poursuit actuellement, au lendemain de la décision cruciale du Conseil européen du 16 juin 2005 de prolonger le processus de ratification du Traité constitutionnel européen (Cf. Gazette n°34), nous signalerons **la publication en juillet 2005, aux Editions de l'AFEM, de l'ouvrage « La contribution du mouvement des femmes à l'élaboration du Traité constitutionnel européen. Vers une Constitution européenne pour les citoyen-ne-s**, réalisé avec le soutien du **Gouvernement français (Ministère Délégué aux Affaires Européennes)**, sous la direction de Sophie Dimitroulias et Sylvie Ulrich (1). L'AFEM a en outre apporté sa contribution en diffusant cet outil d'information et en relatant le rôle et l'état présent de réflexion du mouvement européen des femmes dans le cadre du processus constituant européen (notamment l'évaluation juridique du Traité constitutionnel du point de vue de l'égalité entre femmes et hommes), à l'occasion de **trois événements scientifiques majeurs qui ont marqué la période estivale :**

- **la Conférence Finale du Réseau NEWR, (Network for European Women's Rights), qui s'est tenue du 30 juin au 1^{er} juillet, à l'Université de Birmingham (Barber Institute for Fine Arts)** (2). Clôturant un projet européen de recherche

interdisciplinaire et de constitution de réseau académique et civil, réalisé sous la coordination du Centre for the Study of Global Ethics de l'Université de Birmingham durant ces trois dernières années, avec les financements de la Commission européenne, cette Conférence internationale a réuni 135 participant-e-s de différentes régions d'Europe et du monde autour d'un large éventail thématique (trafficking, reproductive rights, political participation, social entitlements, etc.). Parmi les prestigieuses oratrices des séances plénières nous noterons les interventions de Mesdames Yakin Erturk (Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la Violence contre les Femmes), Hanna Beate Shoep-Schilling (CEDAW), Véronique De Keyser (Membre du Parlement européen), Sigma Huda (Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la Traite de Etres Humains), Malgorzata Fuszara (Professeure de Sciences Sociales à l'Université de Varsovie), Maria Papakostantinou (Professeure de droit communautaire à l'Université Panteion d'Athènes). L'intervention de l'AFEM «Gender Equality: a European Constitutional Value», dans le cadre de la session « Women and Social Transformation » sera publiée sous peu dans le numéro spécial y relatif de la revue Global ethics.

- le 4ème Congrès international des Recherches féministes dans la francophonie plurielle « Citoyennes sans frontières », qui s'est tenu du 5 au 10 juillet 2005, à l'Université canadienne d'Ottawa.

Réunissant plus de 200 personnalités du monde académique, associatif et politique francophone, cet événement incontournable de la recherche féministe, réalisé sous la direction de la Professeure Marie - Blanche Tahon, a constitué l'occasion d'un riche échange thématique (femmes et familles, rapport de sexe, identité et francophonie, les femmes dans la cité et dans la ville, et enfin justice ONG et gouvernance, session dans le cadre de laquelle l'intervention de l'AFEM portait sur le « L'égalité de genre, une valeur constitutionnelle de l'Union européenne ») (3). Il a permis l'affermissement du réseau international féministe et son rajeunissement de par la constitution d'un réseau de jeunes chercheuses (EFIGIES, le LIEGE et l'Université des Femmes). Nous signalerons que sur décision unanime des participant-e-s le pays organisateur du 8^{ème} Congrès en 2008 sera le Maroc (4).

- la 36ème session d'enseignement de l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg, dans le cadre de laquelle sur invitation de Monsieur le Professeur Jean-François FLAUSS, Secrétaire Général de l'Institut, l'AFEM a assuré la Conférence spéciale sur « L'action de l'Union Européenne en faveur de la protection des droits des femmes » du 15 juillet 2005.

L'AFEM était représentée à ces événements conjointement à EWLA par Sophie Dimitroulias (membre du Bureau de l'AFEM, membre de EWLA).

(2) pour commander cet ouvrage : contact@afem-europa.org

(3) http://www.newr.bham.ac.uk/general/Conference/newr_final_conference.

(4) <http://www.sciencesociales.uottawa.ca/rffp2005/>

(5) Faculté de Rabat

ACTUALITES DU CONSEIL DE L'EUROPE

COLLOQUE « LES RELATIONS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE AVEC LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'UNION EUROPEENNE »

Par Polyanna Vergidou

Gazette de l'AFEM n°35 – p.4

L'IFERPFECO, Initiatives pour la Formation Européenne et les Relations avec les Pays de l'Europe Centrale et Orientale, ONG dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, a organisé ce colloque les 24 et 25 juin à Luxembourg en présence de M. Klaus Schumann, Directeur Général des Affaires Politiques du Conseil de l'Europe, de M. Lonneruth, Directeur de la Commission à Luxembourg, Mme Annelise Oeschger, Présidente de la Commission de Liaison des OING, M. Claude-Laurent Genty, Président d'honneur de la Commission de Liaison, M. Maurice Rieutord, Secrétaire Général de l'Institut Robert Schuman.

Il avait deux objectifs : faire le point sur la situation en matière de participation de la société civile et sur les différences de statut dont les ONG jouissent auprès du Conseil de l'Europe et auprès de l'Union Européenne.

Mlle Polyanna Vergidou, représentante de l'AFEM, (Groupe Jeunes membres de la Coordination de l'AFEM pour la France) est intervenue pour souligner le rôle très actif au niveau européen et international des ONG féminines ainsi que l'importance majeure des syndicats qui participent très activement au Conseil économique et Social et aux confédérations syndicales européennes.

L'hétérogénéité de la société civile ainsi que les différentes priorités de chaque Etat (par exemple la République tchèque où les ONG travaillent au niveau national pour la reconstruction du pays), rendent leur coordination plus difficile. Sans parler des obstacles que constituent la multiplicité des langues et les problèmes financiers.

La création des partenariats entre les ONG de l'Europe du Nord et les ONG de l'Europe Centrale et Orientale est d'une importance cruciale car ceux-ci vont permettre la diffusion des bonnes pratiques et d'expertise avec des avantages mutuels. De même, il faut noter l'importance de la coopération entre ONG et gouvernements et le développement du dialogue et du partenariat entre les différents acteurs politiques. L'analyse des aspects juridiques concernant les relations ainsi que la procédure d'obtention du statut des ONG auprès du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne était très instructif.

Après leur récente visite en Russie, M. Schuman ainsi que Mme Oeschger ont souligné le développement de la société civile et sa participation active dans la vie politique. Mme Oeschger a annoncé qu'une partie de l'aide financière allouée aux ONG, après proposition de M. Terry Davis, sera consacrée au renforcement de la participation de pays de l'Europe Orientale à travers des réunions, séminaires et colloques. La tendance à impliquer et motiver de plus en plus les ONG de l'Europe Orientale constitue également une priorité du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

ACTUALITES DES PAYS DE L'AFEM

ESPAGNE

Par Marta Ortiz

ASILE POLITIQUE POUR UNE FEMME MALTRAITEE

Pour la première fois l'asile politique a été accordé à une femme victime de violences de genre. Originaires du Golfe Persique, cette femme de 38 ans, ayant deux enfants nés d'un mariage forcé, a été maltraitée pendant des années par son mari, sans que les autorités de son pays fassent quoi que ce soit pour remédier à cette situation. Cette femme étant victime d'une situation de violence structurelle, elle appartenait par conséquent à un groupe social en mesure de solliciter l'asile politique.

Le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations-Unies (HCRNU), ainsi que la Commission Espagnole d'Aide aux Réfugiés (CEAR), ont estimé que cette femme réunissait les conditions suffisantes pour recevoir le statut de réfugiée politique. Son identité, comme son pays d'origine, n'ont pas été communiqués à l'opinion publique, mais l'on connaît parfaitement les faits qui ont amené ces deux organismes à intercéder pour normaliser sa situation.

Cette femme a présenté sa demande d'asile politique il y a quelques mois, et elle a été immédiatement déclarée recevable. Son histoire ressemble à celle de beaucoup de fillettes et de jeunes filles à qui les parents imposent un mariage de convenance, les obligeant à quitter leur foyer pour dépendre d'un inconnu. Elles vivent dans des pays où les droits de l'homme sont inexistantes et où la loi établit de graves discriminations envers les femmes.

Cette demandeuse d'asile, qui actuellement reçoit un traitement psychiatrique, avait été enlevée quand elle était petite et contrainte à se marier et à vivre avec la famille de son mari. Depuis lors, elle a subi des humiliations continuelles et des coups qui lui ont causé des lésions graves nécessitant plusieurs hospitalisations. Elle a eu deux enfants et il lui était interdit de divorcer. Sa rébellion contre la situation dégradante dont elle souffrait a provoqué sa stigmatisation dans le village où elle habitait. Elle a alors décidé de s'échapper et a obtenu un visa pour un pays intermédiaire avant d'arriver en Espagne.

L'octroi de l'asile politique a été signé par le ministre de l'Intérieur après que la Commission Interministérielle d'Asile et de Refuge ait conclu que cette femme était victime de persécution de genre, puisqu'elle appartenait à un groupe social particulièrement vulnérable et que les autorités de son pays lui déniaient toute protection. La Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés n'englobe pas la condition des femmes maltraitées comme critère d'obtention de l'asile politique et du statut de réfugié, bien que, dans l'esprit, elle envisage la protection de toute personne ayant subi des violences ou ayant été persécutée.

C'est la première fois en Espagne qu'on accorde le statut de réfugiée à une femme maltraitée. La décision est considérée comme historique, d'autant plus que l'Espagne est un des pays de l'Union Européenne qui accorde le moins le statut de réfugié.

LES MORTS DUES AUX VIOLENCES DE GENRE AUGMENTENT PENDANT LES VACANCES

Les statistiques font apparaître que la violence contre les femmes et les morts qui en découlent parfois augmentent avec l'arrivée de l'été. La promiscuité accentue les tensions, les couples passent plus de temps ensemble, ce qui provoque des situations critiques, surtout lorsque des problèmes existent déjà. Il y a eu au mois d'août en Espagne 7 morts, le double des autres mois. Jusqu'à présent, pour cette année, le nombre de femmes qui ont perdu la vie des mains de leur partenaire s'élève à 40.

La sonnette d'alarme a été tirée, car l'opinion était persuadée que la promulgation de la Loi Intégrale contre la Violence de Genre suffirait au moins à faire diminuer les morts. Mais ce qui est certain, c'est que les femmes continuent à ne pas dénoncer leurs agresseurs : seules trois des victimes bénéficiaient d'un ordre de protection de la police, donc elles avaient porté plainte. Les expertes en violence remarquent qu'il s'agit d'un échec de toute la société et ont fait valoir auprès du gouvernement qu'il était nécessaire d'avancer dans les campagnes d'information, afin que les femmes connaissent tous les recours dont elles

disposent. Elles considèrent également qu'un de leurs objectifs immédiats est que les femmes maltraitées prennent conscience qu'elles n'ont pas à supporter ces situations, et qu'elles les dénoncent.

La nouvelle Loi de protection intégrale a créé une Délégation du Gouvernement contre la violence sur les femmes. Son actuelle responsable, Encarnación Orozco, a déclaré qu' « *il n'existe pas suffisamment d'études qui permettent de connaître la nature de cette violence et la manière de la prévenir* ». On ne connaît pas la véritable dimension du problème, qui concernerait deux millions d'Espagnoles.

La Loi a également créé 17 tribunaux spécialisés dans la violence domestique, qui ont commencé à fonctionner avant l'été et qui, en trois semaines, étaient déjà saturés.

Un prochain Conseil des Ministres examinera les développements de la Loi. L'Observatoire National chargé d'analyser la situation et de proposer des procédures contre la Violence de Genre sera mis en place. D'autres moyens seront également mis en œuvre, comme mener à bien un plan de sensibilisation et de prévention dans les différents domaines. Les mesures dans le domaine de l'éducation et de la santé seront favorisées, et les médias seront chargés de se faire l'écho de la véritable ampleur du problème.

Une femme élue à la présidence du Parlement de Galice

Les élections du 19 juin ont mis fin à la prépondérance historique du Parti populaire, sous l'autorité de Manuel Fraga Iribarne, dont les conceptions traditionalistes du rôle de la femme dans la société étaient bien connues. La parlementaire socialiste Dolores Villarino est donc la première femme à présider le Parlement de Galice. Emilio Pérez Touriño, secrétaire général du Parti socialiste galicien et président de la Xunta, avait en effet annoncé que ce serait une femme qui occuperait ce poste, pour la première fois en 24 ans d'existence du Législatif autonome, afin de rendre visible les efforts pour la parité de la coalition des partis socialiste et nationaliste du nouveau gouvernement autonome.

FRANCE

Par Marie Bousquet

Egalité salariale hommes-femmes : le projet de loi adopté au Sénat

Le Sénat a adopté le 12 juillet dernier le texte de loi pour l'égalité salariale. Ce texte avait été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 12 mai dernier.

Pour Catherine Vautrin, ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité, l'adoption de ce texte « *contribuer[a] à l'émergence d'un nouveau modèle social* ».

« *L'égalité, et non l'égalitarisme, est une condition de notre compétitivité. Grâce à elle, tous les talents trouvent à s'exprimer et la diversité qu'elle favorise est source d'enrichissement et de complémentarité* », a conclu la ministre.

Une femme pour la première fois à la tête du patronat français

Laurence Parisot a été élue au 1^{er} tour à la tête du Mouvement des Entreprises de France le 5 juillet, lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Paris. Lors de sa première prise de parole publique, le 30 août dernier, elle a invité au dialogue avec les syndicats, les avertissant toutefois que leurs revendications, notamment salariales, se heurteraient sans doute à une conjoncture économique défavorable.

Mme Ameline nommée ambassadrice en mission chargée des questions sociales et de la parité dans les relations internationales

Nicole Ameline, ancienne ministre de la parité et de l'égalité professionnelle, qui avait à ce titre mené une action très appréciée à la réunion de la Commission de la Condition de la Femme à New York, au printemps dernier, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la conférence de Pékin, a été nommée le 2 août ambassadrice en mission chargée des questions sociales et de la parité dans les relations internationales.



La Délégation du Sénat aux droits des femmes vient de publier, sous la direction de Mme Gisèle Gautier, sénatrice et Présidente de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des genres entre les hommes et les femmes, un très remarquable rapport rendant compte de ses activités, ainsi qu'une analyse approfondie de la situation des femmes dans les dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne, sous le titre : « *L'élargissement : une chance pour les droits des femmes* »

PORTUGAL

Par Ana Sofia Fernandes

CONFERENCE SUR « LA PARTICIPATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LES PROCESSUS DE PRISE DE DECISION POLITIQUE ET ECONOMIQUE »

Dans le cadre de la présidence portugaise du Comité de Ministres du Conseil de l'Europe, le Ministère des Affaires Étrangères et la Commission pour l'Égalité et les Droits des Femmes ont organisé conjointement une conférence sur « La participation équilibrée des femmes et des hommes dans les processus de prise de décision politique et économique », qui a eu lieu à Lisbonne les 16 et le 17 juin 2005.

Lors du IIIème Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (à Varsovie, les 16 et 17 mai derniers), la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a été confiée au Portugal, jusqu'au 14 novembre 2005. La construction d'une égalité des chances effective entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la société est inscrite dans les priorités de la Présidence portugaise, ainsi que la question fondamentale de la protection et de la promotion des droits de l'homme. Plusieurs questions ont fait l'objet de communications présentées en assemblée plénière, puis approfondies par les représentants des 21 pays représentés dans la conférence au cours de sessions parallèles. Ces questions portaient sur des thèmes divers, comme " Les mesures administratives et/ou législatives pour la promotion de la participation des femmes dans la prise de décision politique et économique" (Marianne Sineau - Directrice de Recherches au CNRS et au Centre de Recherches Politiques de Sciences Politiques); "La formation dirigée vers les partis politiques et la société civile" (Violeta Neubauer – Coordinatrice internationale du Cabinet pour l'égalité des chances de la Slovénie); "Les jeunes et la participation civique et politique" (Ana Sofia Fernandes - Cofondatrice et ancienne Présidente du Réseau Portugais des Jeunes pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes) et "La participation équilibrée des femmes et des hommes dans les processus de décision pour

la prévention et la résolution des conflits" (Patrícia Barandun - Consultante de l'unité de transformation et prévention de Conflits - Agence Suisse du développement)

Sabine de Bethune, membre du Sénat Belge et ancienne coordinatrice du réseau communautaires des expertes sur « Les femmes et la prise de décision » a présenté le travail de ce réseau, qui a contribué à l'intégration de cette thématique dans l'agenda politique de l'Union Européenne et dans sa stratégie adoptée aux niveaux national et communautaire.

Lors de la session de clôture, Jorge Lacão, Secrétaire d'État de la Présidence du Conseil de Ministres du Portugal, a rappelé que l'égalité des chances entre les hommes et les femmes est une question de civilisation, au centre de la démocratie elle-même.

Au Portugal, plusieurs projets de loi pour mettre en oeuvre l'article 109 de la Constitution de la République Portugaise ont déjà été présentés, afin de dépasser le déficit de participation des femmes dans la prise de décision politique et d'atteindre une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans ce domaine. Ces projets n'ont pourtant jamais été adoptés par l'Assemblée de la République.

LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES AU PORTUGAL « CHANGER LE MONDE, C'EST URGENT »

La Charte mondiale des femmes pour l'humanité a été adoptée en décembre 2004. Entre le 8 mars 2005 et le 17 octobre 2005, se déroule le relais de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité. Les femmes se passent la Charte de pays en pays, organisant des actions à cette occasion. Elles confectionnent aussi une Courtepointe de la solidarité illustrant les valeurs de la Charte.

Après le lancement de la Charte à Lisbonne le 8 mars, la coordination portugaise pour la Marche Mondiale des Femmes a mené plusieurs actions entre le 15 et le 19 mai, au moment du passage de la Charte et du Courtepointe au Portugal Une présentation publique a notamment eu lieu au Musée République et Résistance, avec la lecture de la Charte et la présence de plusieurs femmes, et parmi elles, la styliste portugaise Ana Salazar, qui a créé le morceau portugais de la Courtepointe.

Une pétition de plus de 700 000 signatures en faveur de la Charte, signée par des personnalités de l'art et de la littérature comme Paula Rego et Lídia Jorge, a été remise aux députés de quatre des partis représentés à l'Assemblée de la République. Des revendications ont été présentées en même temps, en relation avec le changement de la loi sur l'avortement, le besoin de mécanismes plus efficaces pour la protection des femmes victimes de violence, le déficit de la participation des femmes aux processus de décision; la féminisation de la pauvreté; le besoin de mesures plus efficaces pour la non discrimination en fonction du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'ethnie, etc.

Plusieurs actions ont été menées à Lisbonne, Coimbra, Porto, Caminha et dans les îles d'Açores pour signaler le passage de la Charte et de la Courtepointe et le relais entre le Portugal et l'Espagne a été fait par la rivière Minho pour la Galice.

Pour la clôture des actions au Portugal de la Marche Mondiale des Femmes, un séminaire « Sans préjugés » sera organisé le 16 octobre, autour des revendications prioritaires inscrites dans le manifeste remis à l'Assemblée de la République et dans l'édition du n° 3 d'un Magazine sur les Droits Humains des Femmes, l'« ART. ♀ ».

Pour célébrer les « 24 Heures Mondiales de la Solidarité Féministe », la Coordination Portugaise de la Marche Mondiale des Femmes fera une exposition, le 17 octobre, de

la Courtepointe Portugaise composée de tous les morceaux qui ont été élaborés par plusieurs associations et groupes de femmes au fil du temps.

PROJET NAUTILUS

L'ONG Association de Femmes Contre la Violence (AMCV) est un des partenaires portugais du projet NAUTILUS, avec d'autres organismes irlandais et tchèques.

S'insérant dans l'Initiative Communautaire Equal, le projet NAUTILUS, lancé en juillet, a pour principal objectif la création de stratégies de mobilisation et d'engagement des entreprises dans l'insertion de publics en situation désavantagée, notamment les femmes soumises à des situations de violence.

Ayant pour fondation le modèle d'Emploi Soutenu ("Supported Employment"), qui se caractérise par la participation des individus à la construction et à la conduite de leur projet professionnel, le projet NAUTILUS se donne pour but d'offrir des opportunités d'accès au marché de l'emploi de développement de compétences de marketing personnel, de formation professionnelle en emploi, ainsi que des informations sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et sur leurs droits. Parmi les activités qui se réaliseront tout au long du projet, citons les Ateliers pour Femmes, portant sur l'entraînement de compétences, les stratégies de combat face aux discriminations, marketing personnel, empowerment et égalité des chances.

RENCONTRE INTERNATIONALE DES JEUNES « GET TOGETHER : GENDER IN OUR LIVES »

L'ONG Réseau portugais des jeunes pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a réalisé à Lisbonne du 30 juillet au 6 août, avec le financement du Programme Communautaire Jeunesse, une rencontre internationale d'éducation informelle avec presque 40 jeunes d'Espagne, du Portugal, du Royaume Uni, de la Lettonie, de la Lituanie et de Malte, sur la thématique de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Parmi les thèmes développés par le biais de l'humour, de la représentation, de la peinture, etc., ont été abordés le rôle de la langue et des médias dans la construction, la reproduction et la légitimation des préjugés; l'égalité des chances dans les relations personnelles et la dimension du pouvoir dans ces relations; les diverses manifestations de violence; les inégalités dans le monde du travail et la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Cette rencontre a fait l'objet d'une couverture médiatique, notamment par la télévision portugaise.

AILLEURS DANS LE VASTE MONDE

Par Marie Bousquet

- **Le projet de Constitution irakienne : une menace pour les droits des femmes**

Le projet de Constitution élaboré par le gouvernement islamiste élu le 25 janvier 2005 réduit encore les droits accordés aux femmes par la Constitution de 1958. Cette dernière, si elle ne garantissait pas une égalité de droits entre les femmes et les hommes, établissait néanmoins un statut personnel pour les femmes, instaurant des droits minimaux, comme le droit au divorce, l'interdiction du mariage des fillettes, ou le droit à l'éducation. Le projet de Constitution abroge cette « loi du statut personnel » et se contente de renvoyer au droit de la famille comme

complément de la charia islamique et des lois religieuses en vigueur en Irak.

Dans un article paru sur le site de l'association Solidarité Irak le 23 Juillet 2005, Yanar Mohammed, Présidente de l'Organisation pour la Liberté des Femmes en Irak, dénonçait l'ébauche de Constitution : « *Elle rend les femmes vulnérables à toutes les formes d'inégalités et de discriminations sociales, et fait d'elles des citoyennes de seconde zone, des moitiés d'êtres humains. Le seul ordre du jour commun aux partis au pouvoir est celui de l'oppression, de la bigoterie et de la misogynie, au delà de représenter les intérêts de l'occupant américain.* ».

Rappelons que, quelques jours après son intervention à Bagdad, le 31 janvier 2004, Yanar Mohammed, qui défend depuis des années les droits des femmes irakiennes, avait fait l'objet de menaces de mort de la part du groupe islamiste l'Armée de Sahaba.

- **Une femme nommée gouverneure générale du Canada**

La journaliste de télévision de Radio-Canada, Michaëlle Jean, a été nommée le 4 août dernier gouverneure générale du Canada. Elle devient ainsi représentante de la reine Elisabeth au Canada. D'origine haïtienne, féministe et militante anti-pauvreté, Mme Jean est la troisième femme et la première Noire, sur 27 gouverneurs généraux, à accéder à cette fonction.

UNE PUBLICATION DE L'AFEM

« CONCILIER FAMILLE ET TRAVAIL POUR LES FEMMES ET LES HOMMES : DU DROIT A LA PRATIQUE »

Dans la Gazette précédente nous avons donné des informations sur la conférence que la Ligue hellénique pour les droits des femmes a organisé, à Athènes, le 16 mai 2005, sur le thème de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. C'était la première conférence nationale faisant suite aux travaux menés par l'AFEM dans le cadre du projet transnational que celle-ci a obtenu de la Commission européenne, dans le cadre du 5^e Programme d'action concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005), sur le thème «Concilier famille et travail pour les hommes et les femmes: droit et pratiques». L'objectif de ce projet était d'explorer et de présenter la situation actuelle et les perspectives d'avenir relatives à la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle dans quatre pays méridionaux, la France, la Grèce, l'Italie et le Portugal. Nous avons aussi annoncé qu'un volume qui comprend les rapports rédigés par des expertes juridiques et sociologues qui ont participé à ce projet était sous presse aux éditions A. N. Sakkoulas (Athènes) et Bruylant (Bruxelles). Sa diffusion en France sera assurée par la Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence (LGDJ, rue Soufflot, Paris).

Ce volume comprend les rapports de la directrice de projet et coordinatrice du volet juridique, Mme Annick Masselot, et de la coordinatrice du volet sociologique, Mme Loukia Moussourou, ainsi que les rapports nationaux, rédigés par les expertes juridiques et sociologues des quatre pays susmentionnés, Mmes Marie-Thérèse Lanquetin et Marie Thérèse Letablier (France), Loukia Moussourou et Panayota Petroglou (Grèce), Alisa Del Re et Gisella De Simone (Italie), et Maria do Rosário Palma

Ramalho et Heloísa Perista (Portugal). Les rapports sont précédés d'un avant-propos de Sophia Koukoulis-Spiliotopoulos, vice-présidente de l'AFEM, de la part de celle-ci. L'AFEM remercie très chaleureusement les expertes d'avoir accepté de participer au projet et de leur travail de haute qualité.

La parution de ce volume très intéressant, actuel et utile étant imminente, nous citons ci-dessous des extraits du dernier chapitre de celui-ci, sous le titre «En guise de conclusions»:

«La confrontation des situations dans quatre pays de l'Europe méridionale permet de mettre en évidence le chemin parcouru et le chemin qui reste à faire pour améliorer les conditions dans lesquelles les familles combinent activité professionnelle des parents et vie familiale. [...]

Alors, dans quelle mesure peut-on tirer des conclusions et formuler des propositions générales à partir de ce riche panorama sociologique et juridique que présentent les contributions à ce volume? Il n'y a pas de doute que, malgré les similitudes des quatre pays étudiés, des solutions uniformes, «prêt-à-porter», ne peuvent être proposées. Dans le contexte européen plus large et le contexte plus particulier de l'Europe méridionale, dessinés par les deux rapports généraux qui précèdent les rapports nationaux, ces derniers indiquent les changements survenus dans chaque pays, pendant les dernières années, et décrivent surtout l'impact de ces changements sur les politiques sociales, familiales et de l'emploi. Les points forts ainsi que les faiblesses et les lacunes de chaque système national sont mis en exergue et sont commentés, et des propositions adaptées aux conditions de chaque pays sont formulées.

Il est confirmé, tant par les rapports généraux que par les rapports nationaux, que la conciliation est un problème de société – de traditions et de stéréotypes profondément ancrés. Il n'y a pas de doute que le droit aide à l'évolution des mœurs. Encore faut-il que le droit évolue; qu'il accorde des droits subjectifs précis; qu'il prévoit aussi les conditions juridiques et matérielles nécessaires à la mise en œuvre des normes juridiques et à l'exercice des droits; et que les femmes et les hommes soient informés de leurs droits et soutenus pour les exercer.

Par conséquent, le débat et le combat doivent continuer au niveau de chaque pays, et cet ouvrage constitue une base précieuse pour cela. L'AFEM, en collaboration avec les ONG nationales qui lui sont affiliées et ses partenaires à ce projet, et avec la contribution des expertes qui ont participé à celui-ci, a déjà commencé et va continuer, en se fondant sur cet ouvrage, à mener des activités d'information du public et de lobbying auprès des autorités nationales. Ainsi, par cet ouvrage et par les activités de suivi du projet dont il est le fruit, l'AFEM répond aussi au désir de l'Union européenne de «*mieux connaître la situation des familles dans les différents États membres*», tel qu'exprimé dans le Livre vert de la Commission "Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations" et contribue à la réflexion sur l'avenir de l'Europe.

Par ailleurs, l'intervention communautaire dans le domaine social, qui a toujours été bénéfique, doit

continuer et s'intensifier; en la matière qui fait l'objet de cet ouvrage elle est, d'ailleurs, en pleine concordance avec le principe de subsidiarité, et est même requise pour la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union. Quelques exemples de mise à jour et de renforcement nécessaires de la législation communautaire sont donnés par les expertes, ainsi que dans l'avant-propos à cet ouvrage. [...] En même temps, est nécessaire l'intensification du contrôle d'application des dispositions communautaires existantes [...].

Cet ouvrage marque, ainsi, le début d'une réflexion circonstanciée – et, espérons-le, fructueuse – au niveau national et européen, qu'il alimente par la richesse et la diversité des données, des commentaires et des suggestions qu'il contient».

**

L'AFEM voudrait, à cette occasion aussi, exprimer sa profonde reconnaissance à la Commission européenne de lui avoir alloué ce projet et d'avoir soutenu cette publication, ainsi qu'au gouvernement français (Service des Droits des Femmes et de l'Égalité) et au gouvernement portugais (Commission pour l'Égalité et pour les Droits des Femmes, CIDM) de leur apport au projet et à cette publication. L'AFEM remercie aussi très chaleureusement la province de Ferrare et la province de Potenza, partenaires de ce projet, qui ont organisé la conférence de clôture du projet à Ferrare, ainsi que ses autres partenaires, l'Association Française des Femmes Juristes, pour la France, le Centre de Recherches de l'Université Panteion d'Athènes KEKMOKOP et la Ligue Hellénique pour les Droits des Femmes, pour la Grèce, les associations Impresa Dona, Polis CSV et Orlando, le Centre LUPT de l'Université de Naples Federico II, FILLEA-CGIL de la Région de Milan et la Région Emilia Romagna, pour l'Italie, et les associations GRAAL, Réseau Portugais des Jeunes pour l'Égalité des Chances et Syndicat des Employés de Banque-SBSI, pour le Portugal. Nos remerciements chaleureux vont également aux membres de l'AFEM et de son Conseil d'administration qui ont contribué à ce projet et à l'équipe de l'AFEM qui s'est chargée avec succès des questions administratives et autres questions pratiques importantes liées à la préparation de la candidature et la mise œuvre du projet, et en particulier, à Yannick Ladroyes, Nicolas Kasprzyk, Frédérique Besnier et Guillaume Tájada. Enfin, l'AFEM remercie tout particulièrement les maisons Ant. N. Sakkoulas, d'Athènes, et Bruylant, de Bruxelles, d'avoir entrepris la publication conjointe et la diffusion de cet ouvrage, ainsi que Mme Eugénie Kappos, de Dione SA, d'avoir effectué le traitement de texte avec doigté et patience.

AFEM

Siège Social - 48, rue de Vaugirard - 75 006 Paris

Direction de publication : Sylvie ULRICH

Conception : Micheline GALABERT-AUGE

Secrétariat de rédaction : Marie BOUSQUET

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui ont apporté leur contribution à ce numéro de notre Gazette



Service des Droits des Femmes et de l'Égalité